



Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division NPP
Section bases scientifiques et juridiques
3003 Berne

Berne, le 30 mai 2011

04.439 Initiative parlementaire. Loi sur les stupéfiants. Révision Procédure de consultation

Madame la Présidente,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position sur l'avant-projet et le rapport explicatif de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) élaborés en réponse à l'initiative parlementaire susmentionnée. Nous vous retournons le catalogue de questions dûment rempli tout en vous faisant part ci-dessous de notre appréciation générale quant à la proposition de soumettre la consommation de cannabis à la procédure d'amende d'ordre.

Même si la consommation de cannabis est pénalement punissable en Suisse, elle demeure largement répandue, particulièrement chez les adolescent-e-s et les jeunes adultes, ce qui démontre par ailleurs que la répression n'a pas d'effet dissuasif. Les effets préjudiciables en terme de santé liés à cette consommation n'étant certainement pas à exclure, la problématique du chanvre garde une dimension à prendre au sérieux dans notre pays. Or comme cela est relevé dans le rapport explicatif (cf. p. 2 et ch. 2.1, p. 4-6), le régime des sanctions pénales applicable à ce jour à la consommation de cannabis se révèle, en pratique, insatisfaisant tant du point de vue de l'efficacité de l'action de l'Etat que de celui de l'égalité juridique. Eu égard au contexte politique sur ce thème, la CSSS-N propose pour l'instant l'introduction d'un système d'amende d'ordre afin en particulier d'alléger les tâches dévolues à la police et à la justice, de réaliser des économies et d'harmoniser les pratiques cantonales en matière de sanctions. Les aspects positifs précités doivent être concrétisés. Le Parti socialiste suisse (PS) estime dans ce sens qu'il s'agit d'un premier pas, certes modeste, mais qui va dans la bonne direction. Au vu de ce qui précède, il ne s'oppose dès lors pas à l'introduction la procédure d'amende d'ordre en ce qui concerne la consommation de produits ayant des effets du type cannabique.

Toutefois, le modèle des amendes d'ordre se contente de modifier la punition mais ne constitue en aucun cas une politique cohérente et progressiste en matière de cannabis. La loi en vigueur,

axée sur la prohibition, n'a plus rien à voir avec la réalité depuis longtemps. Plutôt que d'ignorer cette situation et de se voiler la face sur l'échec de cette politique, le PS demeure d'avis qu'une position nuancée doit être adoptée et qu'une stratégie globale et équilibrée doit être développée.

Il convient ainsi de trouver un équilibre permettant à chaque individu d'être responsable de sa consommation de cannabis tout en renforçant les mesures d'accompagnement et de prévention pour éviter la spirale de la dépendance. Dans cette optique, le PS demande que des projets pilotes visant à un marché régulé du commerce et de la culture du chanvre soient rapidement mis en place afin que, parallèlement à l'interdiction qui prévaut aujourd'hui, des expériences puissent être récoltées, permettant de mettre sur pied des solutions innovantes et efficaces s'inscrivant dans la politique des quatre piliers.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti Socialiste Suisse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Levrat', with a long, sweeping horizontal stroke at the end.

Christian Levrat, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Werthmüller', with a large, stylized initial 'W'.

Valérie Werthmüller, secrétaire politique

Annexe : catalogue de questions pour la procédure de consultation